LETTRE

ET

RÉFLEXIONS

D'UN CITOYEN,

Ecrites de Versailles, le 27 Juin 1789.

LETTRE
ET RÉFLEXIONS
D'UN CITOYEN,

Ecrites de Verſailles, *le* 27 *Juin* 1789.

PARMI les Députés Nobles qui ſe ſont réunis à l'Aſſemblée nationale, on ſera bien aiſe, ſans doute, d'y voir trois Magiſtrats de la première diſtinction, & Membres du Parlement de Paris, MM. Fréteau, Duport, & Dionis du Séjour.

On compte actuellement cent ſoixante-deux Membres du Clergé réunis à la Nation : pluſieurs de ceux qui compoſent encore la minorité, ſont déterminés à ſe ſéparer du faible parti de l'oppoſition, où ils ne reſtent, diſent-ils, que pour tâcher d'empêcher leurs freres de s'engager par quelque démarche, par quelque ſerment inconſidéré. Nous tenos de bonne part ce que nous avançons ici.

Etonné, effrayé peut-être de l'état d'abandon où il ſe trouve, ce qui reſte d'oppoſans dans l'Ordre du Clergé, a demandé à M. Necker ſi on voulait l'abandonner, & quel parti il avait à prendre : « Vous êtes prudens & ſages, » leur a répondu ce grand homme ; vous

» ſavez, ſans doute, mieux ce que vous
» avez à faire que je ne pourrais vous
» l'apprendre ».

On a caſſé, pendant cette nuit, la plupart des vîtres de l'Egliſe de Notre-Dame de Verſailles. Il ſerait inutile de chercher à deviner la cauſe d'un attentat auſſi déplacé; l'eſprit de vertige qui, dans ces jours malheureux, s'eſt emparé de certaines têtes, eſt inconcevable.

La Députation de vingt-quatre Membres, qui s'était rendue hier auprès de Sa Majeſté, pour la ſupplier de retirer ſes Gardes, & de confier à l'Aſſemblée nationale la police intérieure & extérieure des Etats, n'a pas été admiſe: le Roi lui a ſeulement fait

dire, qu'il ferait ſavoir ſes volontés à la Chambre, par Mgr. l'Archevêque de Vienne.

A neuf heures & demie environ, les Députés ſe ſont rendus à l'Aſſemblée.

Mgr. l'Archevêque de Vienne, par l'organe duquel le Roi avait promis hier de faire ſavoir ſes intentions à l'Aſſemblée, ſur l'objet de ſa députation, a répondu qu'il croyait que Sa Majeſté conſentirait volontiers à remettre aux Etats la police intérieure de la Salle; mais que quant à la police extérieure, comme cette police paraiſſait tenir au commandement des Troupes, il penſait qu'elle ne conſentirait pas à être dépouillée de ce droit.

La modération de cette réponſe doit faire préſumer que le Monarque n'eſt pas diſpoſé à faire agir l'autorité dont on redoutait ſi fort les funeſtes effets.

Mgr. l'Archevêque de Paris s'eſt réuni ce matin à l'Aſſemblée nationale. Le Prélat, profondément affligé de la cruelle ſcène du 24, s'eſt préſenté à la porte des Etats, avec une contenance timide, & toutes les marques de la douleur. L'air conſterné de cet infortuné Prélat, & qui l'eſt d'autant plus, que ſa haute diſtinction, & ſans doute auſſi la bonté de ſon cœur; (car ſes torts, quels qu'ils puiſſent être, ne ſont pas partis de cette ſource) a excité l'attendriſſement de toutes les perſonnes qui l'ont remarqué. »

Mgr. l'Archevêque de Bordeaux eſt venu le recevoir, comme il deſcendait de ſa voiture, & l'a introduit dans la Salle. Les applaudiſſemens mille fois répétés dont toute l'Aſſemblée a retenti à l'entrée du Prélat, a dû le conſoler un peu de ſa diſgrace. Après y avoir pris place, ſa Grandeur a prononcé un diſcours dont on n'a pu entendre que très-peu de choſe, à cauſe de la faibleſſe de ſa voix.

M. le Préſident s'eſt levé enſuite, & lui a adreſſé ces mots :

MONSEIGNEUR,

« L'Aſſemblée nationale vous reçoit

» avec le plus grand plaiſir : elle vous
» deſirait le plus particulierement ; &
» l'acte d'union que vous faites aujour-
» d'hui, eſt la derniere couronne qui
» manquait à votre ſacrée perſonne ».

Mgr. l'Evêque d'Orange, & Mgr. l'Evêque d'Autun, ſe ſont auſſi réunis à l'Aſſemblée nationale. Trois Curés & un Membre de la Nobleſſe y ont auſſi paſſé.

Il y eſt arrivé auſſi deux Députations, auxquelles on ne s'attendait pas ; l'une compoſée de vingt-quatre Electeurs de la ville de Paris, & l'autre de quinze ou ſeize Jeunes-gens des Clubs du Palais Royal, pour remercier & féliciter

l'auguſte Aſſemblée de la fermeté héroïque avec laquelle tous ſes Membres ſe ſont montrés les défenſeurs des droits des Français, & les véritables ſoutiens du Trône. Un Membre de chacune de ces Députations a prononcé un diſcours qui a été très-applaudi : on donne, ſur-tout, les plus grands éloges à celui qu'a prononcé l'Orateur de la Députation des Electeurs.

M. Bailly leur a répondu avec ce ton d'honnêteté, d'élégance & de ſageſſe qui ſemblent ſiéger ſur ſa bouche. Après les avoir invité à prendre ſéance, M. le Préſident les a priés de témoigner à leurs Commettans reſpectifs la gratitude de l'Aſſemblée, de les aſſu-

rer en même-temps, & de répandre dans la Capitale que les affaires présentaient la perspective la plus heureuse.

Nous nous félicitons de notre côté, que le hasard nous ait fait trouver à Versailles, pour être les propagateurs de nouvelles aussi intéressantes pour tous les bons Citoyens.

La Chambre de la Noblesse opposante a envoyé ce soir une Députation à l'Assemblée nationale, présidée par M. de Liancourt.

Lorsqu'elle s'est présentée, les Membres Nobles réunis se sont levés pour aller au-devant d'eux; ceux des Communes n'ont pas quitté leurs places.

Un des Membres a demandé la parole, & a soutenu qu'on ne pouvait pas recevoir ces Députés, parce que la Chambre de la Noblesse ne renfermait plus que des Membres isolés, qui ne pouvaient avoir le droit de faire une députation.

M. Fréteau, sans combattre cette opinion, dont il a adopté les principes, a fait voir que, dans la circonstance actuelle, il était honnête, il était prudent de recevoir ces Messieurs, non comme Députés du corps de la Noblesse, mais comme Membres de la Noblesse.

M. de Mirabeau a encore combattu ces réflexions; cependant il a été décidé

qu'on recevrait la Députation ſuivant la motion de M. Fréteau, dont tout le monde a admiré l'élégance & la ſageſſe.

La Députation préſidée par M. le Duc de Liancourt, ayant été admiſe, a dit, que, pour le bien de la paix, la Chambre de la Nobleſſe avait arrêté de ſe conformer aux deux Déclarations du Roi, ſur la maniere de vérifier les pouvoirs : elle eſt enſuite ſortie, après avoir dépoſé l'arrêté ſur le Bureau; mais l'Aſſemblée nationale ne l'a reçu que comme mémoire.

Verſailles eſt rempli de Soldats. Le 26, à cinq heures, pluſieurs Piquets de

Gardes-du-Corps à cheval, des Suiſſes & des Gardes-Françaiſes étaient en ordre de bataille dans les différentes avenues qui aboutiſſent au Château.